

Le 30 avril 2024

Destinataires : Présidentes et présidents ainsi que secrétaires-archivistes de sections locales, et présidentes et présidents ainsi que secrétaires de sections ou de conseils locaux des travailleuses et travailleurs retraités

Conseil des travailleuses et travailleurs retraités 2024

Du 1^{er} au 6 septembre 2024

Centre familial d'éducation d'Unifor, Port Elgin, Ontario

Bonjour,

Veillez noter que le Conseil des travailleuses et travailleurs retraités est prévu du 1^{er} au 6 septembre 2024 au Centre familial d'éducation de Port Elgin, en Ontario.

ENREGISTREMENT L'enregistrement aura lieu de 15 h à 22 h, HE. Le Conseil commencera après le souper du dimanche 1^{er} septembre et se terminera le vendredi 6 septembre à midi. Tous les tarifs comprennent les documents de la trousse, l'hébergement pour cinq (5) nuits avec repas à partir du souper du dimanche jusqu'au dîner pour emporter le vendredi.

FRAIS D'INSCRIPTION ET D'HÉBERGEMENT

Les frais d'inscription sont de 30 \$ par participante ou participant. Toutes les participantes et tous les participants recevront la documentation du Conseil. Les frais d'inscription de 30 \$ par participante ou participant plus les tarifs pour la chambre et la pension pour ce conseil sont fixés comme suit :

Coûts

Déléguées ou délégués, ou encore invitées ou invités des sections locales	1 100,00 \$ (après la subvention de 500,00 \$), aucune taxe ne s'applique
+ Conjointe ou conjoint (si la section locale accepte les frais)	375,00 \$, aucune taxe ne s'applique
+ Conjointe ou conjoint (si payés par la déléguée ou le délégué)	423,75 \$, incluant la TVH de 13 % (48,75 \$)

Chambre partagée avec une autre déléguée ou un autre délégué 725,00 \$ (après la subvention de 500,00 \$), aucune taxe ne s'applique (par personne non accompagnée de sa conjointe ou son conjoint).

Les chambres pour une seule personne seront disponibles de façon restreinte au Centre familial d'éducation d'Unifor. Les frais pour les participantes et participants font l'objet d'une subvention de 500 \$ par le syndicat national.

Toutes les participantes et tous les participants, leurs conjointes et conjoints et les personnes invitées par les sections locales doivent faire parvenir un formulaire d'inscription au conseil et un formulaire de réservation au centre.

L'hébergement au Centre familial d'éducation sera attribué selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Si toutes les chambres sont réservées au centre, il vous incombera, à vous ou à votre section locale de prendre d'autres arrangements.

Les participantes et participants, leur conjointe ou conjoint ainsi que les personnes invitées par les sections locales doivent soumettre un formulaire d'inscription et payer les frais de participation de 30 \$ même s'ils ne sont pas hébergés au centre.

Toutes les participantes et tous les participants, ainsi que leur conjointe ou conjoint qui ne sont pas hébergés au centre doivent payer les frais de repas de 75 \$/jour au comptoir d'accueil.

Tous les frais doivent être payés à l'avance par chèque, Visa, Master Card ou Amex.

Le formulaire de réservation doit être accompagné de deux formulaires de paiement distincts pour :

1. Frais d'inscription de 30 \$
2. Total des frais d'hébergement

Les chèques doivent être faits à l'ordre du « Centre familial d'éducation d'Unifor ». Envoyez les chèques par la poste avec le formulaire de réservation dûment signé ET le formulaire d'inscription pour chaque participante ou participant, ou personne invitée par la section locale au Centre familial d'éducation d'Unifor, 115 Shipley Avenue, Port Elgin (Ontario), N0H 2C5. Les formulaires peuvent être envoyés directement par courriel à l'adresse confcentre@unifor.org.

Si vous préférez payer par carte de crédit, remplissez la section intitulée « Méthode de paiement » sur le formulaire de réservation. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du comptoir d'accueil au 1 800 265-3735, poste 3221 ou au 519 389-3200.

Toute personne qui ne respectera pas les dispositions de cette politique devra assumer les frais applicables.

La date d'échéance pour l'inscription est le 7 août 2024.

ANNULATIONS

Les annulations doivent être reçues au moins **48 heures** avant le début du conseil. Le non-respect de cette exigence entraînera la facturation de la totalité des frais pour la première nuit d'hébergement. Cette exigence s'applique aussi aux conjointes et conjoints ainsi qu'à toutes les autres personnes invitées. Si votre conjointe ou votre conjoint n'est pas en mesure d'être présent et doit annuler avant la limite de 48 heures avant le début du Conseil, veuillez noter que vous devrez assumer la totalité des frais d'hébergement. Il n'y aura aucune exception.

ACCESSIBILITÉ DE L'HÉBERGEMENT ET EXIGENCES ALIMENTAIRES PARTICULIÈRES

Les participantes ou participants, ou leurs conjointes ou conjoints qui ont des besoins particuliers concernant l'accessibilité à hébergement ou les repas doivent les indiquer sur leur formulaire de réservation.

Unifor s'engage à éliminer les obstacles qui empêchent nos membres de participer de façon égale aux activités de leur syndicat et à prendre toutes les mesures raisonnables pour trouver des solutions à toutes les demandes justifiées par les droits de la personne exigeant des mesures d'accommodation. Pour les demandes relatives à l'accessibilité touchant des aspects autres que l'hébergement, veuillez envoyer un courriel à Susan.Muchhala@unifor.org.

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT

Des indemnités de déplacement sont offertes aux participantes et participants dont la section ou le conseil local est situé à plus de 800 kilomètres (à l'aller) du Centre familial d'éducation d'Unifor. Cette indemnité s'applique à une (1) participante ou un (1) participant par section ou conseil local. Le syndicat national remboursera les billets d'avion en classe économique avec Air Canada, WestJet ou Porter. Les demandes à cet effet devront être approuvées avant le Conseil.

SOUSSION DE RÉOLUTIONS

L'échéance pour soumettre des résolutions à présenter à l'assemblée lors du conseil est le 15 juin 2024. Toutes les résolutions soumises doivent être envoyées à l'avance à Susan.Muchhala@unifor.org et Barb.Dolan@unifor.org. Nous vous demandons de soumettre vos résolutions en format Word.

DENRÉES NON PÉRISSABLES

Les participantes et participants sont encouragés à apporter une denrée non périssable pour appuyer le Conseil du travail du district Grey-Bruce et le Service des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor qui organiseront, le jour de la fête du Travail, une collecte

d'aliments pour la Banque alimentaire locale. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Barb Dolan, directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités, au 416 998-3954, ou à barb.dolan@unifor.org.

COORDINATION DES DÉPLACEMENTS VERS LE CENTRE FAMILIAL D'ÉDUCATION D'UNIFOR

Si vous arrivez par avion à l'aéroport Pearson de Toronto, veuillez envoyer un courriel à Susan.Muchhala@unifor.org avant de réserver votre vol, car nous tenterons de coordonner le transport de l'aéroport vers le Centre familial d'éducation.

POLITIQUE SUR LA COVID-19 ET LES AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES (RHUME, GRIPPE ET/OU VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL)

Si vous vous sentez malade ou ne vous sentez pas bien, veuillez éviter de vous présenter au centre. Si vous commencez à vous sentir malade ou à ne pas vous sentir bien une fois sur place, avisez le personnel du comptoir d'accueil. Veuillez rester dans votre chambre et des dispositions seront prises pour organiser votre retour à la maison..

Si vous avez besoin de lignes directrices additionnelles afin de déterminer la gravité de vos symptômes, veuillez remplir l'outil d'auto-évaluation accessible à l'adresse <https://www.ontario.ca/autoevaluation/> et suivre les directives fournies.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS AUXQUELS UNE SECTION LOCALE A DROIT

Le nombre de déléguées et délégués admissibles est indiqué dans les statuts d'Unifor, à l'article 12, aux paragraphes 15 a), b), c) et d), ainsi qu'à l'article 3 des règlements du Service des travailleuses et travailleurs retraités

Article 3 – Représentation au Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités

- a) Chaque section de travailleuses et travailleurs retraités d'une section locale a droit à une déléguée ou un délégué.
- b) Chaque section de travailleuses et travailleurs retraités d'une section locale comptant plus de mille (1 000) travailleuses et travailleurs retraités a le droit d'être représentée par une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche de mille (1 000) travailleuses et travailleurs retraités ou une importante fraction de ce nombre, à condition cependant que chaque déléguée ou délégué supplémentaire soit approuvé par le Conseil exécutif national.
- c) Chaque conseil régional de travailleuses et travailleurs retraités a droit à trois (3) déléguées ou délégués de travailleuses et travailleurs retraités.
- d) Chaque section locale a droit à une déléguée ou un délégué, qui est désigné par la présidente ou le président de la section locale.

Veillez vous assurer de retourner tous les formulaires dûment remplis avant la date d'échéance pour l'inscription qui est fixée au 7 août 2024. Cette date d'échéance s'applique également au formulaire de réservation au Centre familial d'éducation et au formulaire d'inscription au conseil que doivent remplir toutes les participantes et tous les participants.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Barb Dolan, directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités, au 416 998-3954, ou à barb.dolan@unifor.org.

En toute solidarité,



**Barbara M. Dolan,
Directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités**

c.c. : Équipe de direction, Conseil exécutif national, représentantes et représentants nationaux, comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités, S. Hamilton, Comptoir d'accueil – Centre familial d'éducation

BD:sdsepb343/p. j.